

TRAJECTOIRE POUR LE TRAITEMENT D'UN ÉVÈNEMENT

Adulte-témoin

Dénoncé par l'élève lui-même ou par une autre personne

Pré-évaluation

Accident

Conflit, manque de civisme ou autre

Si indices de violence ou d'intimidation (art. 75.1, LIP/63.1, LEP)

Rapport d'accident

Application du code de vie, au besoin nécessaire

Rôle de la personne responsable d'intervenir en collaboration avec la direction (art. 96.12, LIP/63.5 LEP)

Communication aux parents

Communication aux parents, au besoin

1. Évaluer la situation

Recueillir les informations, analyser et assurer la sécurité
Ex. : victime, auteur, témoin, adulte.

2. Intervenir en fonction de l'évaluation

Ex. : mesures de soutien et d'encadrement, gradation des interventions, communication aux parents.

3. Assurer le suivi auprès des personnes concernées, évaluer et réguler les actions

Ex. : connaître l'évolution de la situation et s'assurer qu'elle a pris fin.

4. Consigner et transmettre les informations

Ex. : description sommaire des faits et des interventions réalisées.

Plainte

Selon la procédure prévue par le centre de services scolaire

La direction d'école reçoit et traite avec diligence tout signalement et toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (art. 96.12, LIP). L'usage du mot « diligence » invite à traiter la situation le plus rapidement possible pour s'assurer que l'acte de violence ou d'intimidation a pris fin et que la sécurité du personnel et des élèves concernés est garantie. Il faut aussi s'assurer que l'élève qui est victime et l'auteur de l'acte sont tous deux pris en charge.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP/9, LEP)

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rappports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, de blesser, d'opprimer ou d'ostraciser (art. 13, LIP/9, LEP)